

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93597/ 09041821



Ecocert Canada confirme par la présente que :

LE PETIT MAS INC.

60, route 251 (Chemin Favreau), Martinville, Quebec, J0B 2A0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités :

PRODUCTION VÉGÉTALE

Certificat délivré le 4 septembre 2024

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Date d'anniversaire: 15 avril 2025

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 22 juillet 2002

Le dernier audit a eu lieu le 5 juillet 2024

Z001(COR)v02fr

Page 1/3

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada



scannez moi
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93597/ 09041821



LE PETIT MAS INC.

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **LE PETIT MAS INC.**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US (1)	CAN-UE (2)
> Ail	Biologique	X	X
> Ail - Fleur	Biologique	X	X
> Ail - Semence	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)

Certificat délivré le 4 septembre 2024

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 2/3

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**
Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93597/ 09041821



LE PETIT MAS INC.

Régime Bio Canada* (COR)

Sites de production couverts :

- > 60, route 251 (Chemin Favreau), Martinville, Quebec, J0B 2A0, CANADA
- > 5, route 206 (Chemin Léon), Saint-Malo, Quebec, J0B 2Y0, CANADA
- > 1591, chemin Favreau, Sainte-Edwidge, Quebec, J0B 2R0, CANADA
- > 90, route 251, Martinville, Quebec, J0B 2A0, CANADA

Certificat délivré le 4 septembre 2024

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 3/3

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé